



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DES CONSORTS LABAT

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme BISBAU

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29



2018-07-089-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DES CONSORTS LABAT

Monsieur le Maire rappelle que le chantier de la ligne 2 du Tram'bus et ses aménagements urbains vont prochainement débiter sur la Commune.

Il est nécessaire de pouvoir maîtriser le foncier pour réaliser certaines de ces infrastructures.

La création de la tête de ligne du Tram'bus à Garros et du parking relais à Garros impose de nombreux aménagements afin de faciliter l'articulation et la complémentarité entre les différents moyens de transports (voitures, vélos, piétons, Tram'bus et car XL'R).

La Commune est en négociation depuis plusieurs années avec les Consorts LABAT pour l'acquisition de leur propriété : parcelles cadastrées section AC n°99, 500 et 503 d'une superficie totale de 3 412m².

Cette acquisition est motivée par l'indispensable réalisation des équipements liés à l'arrivée du Tram'bus.

Les Consorts Labat souhaitent vendre l'intégralité de leur propriété. Aussi, la Commune s'est portée acquéreur de l'ensemble de la propriété. La partie nécessaire à la réalisation des travaux du Tram'bus sera ensuite revendue au Syndicat des Mobilités pays Basque-Adour (SMPBA) et l'autre partie sera valorisée par la Commune et pourra être ensuite revendue en fonction des opportunités du marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir auprès des Consorts LABAT les parcelles cadastrées section AC n°99, 500 et 503 d'une superficie totale de 3 412m² pour un prix de 450 000€. Le paiement de cette somme se fera en 2 fois :

- un premier paiement d'un montant de 225 000€ à la signature de l'acte d'acquisition
- un second paiement d'un montant de 225 000€ en juillet 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des domaines n° 2018 40312 V 0053 en date du 28 juin 2018 estimant la valeur vénal du bien à hauteur de 409 000 €

Vu la proposition des Consorts Labat

DELIBERE

DECIDE d'acquérir auprès des Consorts LABAT les parcelles cadastrées section AC n°99, 500 et 503 d'une superficie totale de 3 412 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros euros). Le paiement de cette somme se fera en 2 fois :

- un premier paiement d'un montant de 225 000€ à la signature de l'acte d'acquisition
- un second paiement d'un montant de 225 000€ en juillet 2019.



DÉSIGNE Maître Pierre SARRAILH, notaire à Bayonne (64 100) - 1 rue Pierre Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus aux budgets de la Commune.

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 12 juillet 2018
Le Maire

